



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Albanie

Question écrite n° 16213

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, de bien vouloir lui indiquer quels sont les échanges sur le plan culturel et sur le plan économique en particulier qui existent actuellement entre la France et l'Albanie, les dernières visites officielles devant se situer au printemps 1988.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, dans le souci de développer les rapports entre la France et l'Albanie, deux accords ont été signés lors de la visite en Albanie du secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, en février 1988 : un accord-cadre de coopération économique, industrielle et technique, et un accord de coopération culturelle, scientifique et technique. En matière économique, les relations entre nos deux pays demeurent insuffisantes (83 MF en 1988). La France n'est que le seizième partenaire commercial de l'Albanie. Toutefois, la commission mixte franco-albanaise, instituée par l'accord-cadre (dont la première session s'est tenue à Tirana en mars 1989), ainsi que l'ouverture de la ligne aérienne Paris-Bari-Tirana devraient permettre d'améliorer ces relations. D'autre part, des possibilités de contrats existent, notamment dans les domaines hydro-électrique, aéroportuaire, de la recherche pétrolière, des télécommunications, de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, et des minerais. L'accord de 1988 contribuera à appuyer les efforts de la France dans ces différents domaines. En ce qui les concerne, les relations culturelles avec l'Albanie ont évolué jusqu'ici à un niveau satisfaisant. Notre effort est très important (avec 4,2 MF pour 1989, dont 2,7 au titre de la coopération scientifique et technique, il s'agit de la quatrième enveloppe pour les pays d'Europe orientale). La place du français dans l'enseignement albanais est également bonne. Ainsi, la France accueille de nombreux boursiers albanais (110 en 1989). Lors de sa visite à Paris les 29 et 30 mars, le ministre des affaires étrangères, M Reis Malile, a d'ailleurs exprimé le souhait de voir s'intensifier les relations entre les universités, les académies des sciences, ainsi que dans le domaine de la santé. Une coopération dans le domaine de l'immigration est par ailleurs à l'étude. L'accord signé en février 1988, qui offre un cadre juridique à des relations déjà soutenues, devrait donc permettre d'envisager avec optimisme le développement des rapports culturels, scientifiques et techniques souhaités par les deux pays.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16213

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 1989, page 3283